

## DÉLIBÉRATION N° 20190001 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 04 FÉVRIER 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/01/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 43) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 58) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Pascale OFFREY a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ;  
M. Michel FAURE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;  
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 58) ;  
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

#### ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 43).

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

#### JEUNESSE - DISPOSITIF INITIATIVES LOCALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190205-dl20190001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019  
Affichage : 12/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**M. Axel DUGUA** expose ce qui suit :

Avec le dispositif « Initiatives Locales », la ville souhaite apporter son aide financière aux établissements scolaires du secondaire qui portent des projets innovants répondant à cinq thématiques identifiées qui sont :

- l'orientation et l'insertion professionnelle ;
- le développement des compétences ;
- l'élargissement de l'horizon culturel des jeunes ;
- la découverte, la promotion du territoire communal et de ses atouts ;
- les valeurs de la République et la laïcité.

L'appréciation de l'aide financière apportée au projet est fonction de la qualité et de l'ambition du projet proposé.

Une fois le projet abouti, il doit faire l'objet d'une restitution auprès du public, sous quelque forme que ce soit (exposition, article magazine municipal, conférence, rencontre...).

#### **Dossier du lycée professionnel Claude Lebois :**

Projet : « Port du casque obligatoire »

Il s'agit d'un projet d'écriture avec une classe de 20 élèves de première. A partir d'un fait divers autour des thématiques telles que la pauvreté, l'éducation, l'isolement social et familial, il sera question d'écrire une petite fiction théâtrale (visuelle et sonore).

Ce projet se déroulera en plusieurs temps : initiation à l'écriture, ateliers musicaux, jeu théâtral, bruitage et prise vidéo.

Une représentation théâtrale (avec quatre autres groupes) est prévue le vendredi 22 mars 2019 au Théâtre de la Buire, puis une diffusion sonore par RadioDio et les médiathèques des départements de la Loire, de l'Isère et du Rhône sera organisée.

**Aide de la Ville : 1 000 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention de 1 000 € au lycée professionnel Claude Lebois pour son projet « Port du casque obligatoire »,
- **d'autoriser** le versement de cette subvention à l'attributaire,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/02/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD